



vente sans accord après donation au dernier vivant

Par **fleur bleue**, le **15/08/2012** à **00:15**

bonjour, mes parents ont fait une donation au dernier vivant, ils possédaient entre autre une maison et deux terrains, un bateau et de nombreux objets qui ont plus ou moins de valeur. mon père est décédé il y a deux mois, nous sommes six enfants et ma mère, malade et en traitement, n'a pas toujours toute sa tête. deux de mes frères et soeurs ont "vidé" la maison en emportant beaucoup de choses dont certaines sont actuellement en vente sur internet(sans notre accord), de plus, un de mes frère veut avoir un des terrains et il semblerait qu'il se soit entendu avec ma soeur pour que ma mère lui donne ou lui vende pour deux fois rien(peut être en donnant de l'argent à coté), ils ont apparemment aussi contacté le notaire de mes parents,sans nous prévenir bien sur!pour savoir ce que contient la donation; je voudrai savoir si ma mère peut vendre ou donner les biens sans notre accord, savoir aussi si il y a un recours pour éviter que ma mère dilapide ses comptes bancaires en faisant des chèques ou en donnant de l'argent à ma soeur et ses enfants(car elle vit chez elle depuis la mort de mon père).bref, j'aimerais savoir que faire et à qui m'adresser pour eviter que tout disparaisse et pour que ma mère ne subisse des abus de faiblesse ,merci